



CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 5 octobre 2021

M. François Margot, président, salue les conseillères et conseillers, le syndic, les municipales et municipaux, et ouvre ainsi la première séance de Conseil communal de la législature 2021-2026.

Il informe les unes et les autres des mesures covid reçues du Canton : port du masque obligatoire, sauf pour les orateurs ; mesures d'hygiène et maintien des distances. Contrairement aux réunions privées, les assemblées politiques ne sont pas limitées à trente personnes ; elles ne peuvent pas exiger de certificat covid.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour l'appel qui fait état de la présence de vingt-six conseillers ; M^{mes} Ruth Crossett et Stefanie Delachaux, ainsi que MM. Nicolas Creteigny et John Schopfer sont excusés.

Puis il donne lecture de l'ordre du jour, qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbaux des 22 mai et 22 juin 2021
3. Correspondance et communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 05/2021 : fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026
6. Préavis N° 06/2021 : dépenses extra-budgétaires pour la législature 2021-2026
7. Préavis N° 07/2021 : demande d'autorisation générale pour les transferts immobiliers et constitution de servitudes ainsi qu'acceptation de legs et donations pour la législature 2021-2026
8. Préavis N° 08/2021 : demande d'autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition et l'adhésion à de telles entités pour la législature 2021-2026
9. Préavis N° 09/2021 : demande d'autorisation de plaider pour la législature 2021-2026
10. Préavis N° 10/2021 : rétributions et vacations des municipaux et syndic pour la législature 2021-2026
11. Proposition de rétributions et vacations des membres du Conseil communal, du (de la) président(e) et de la secrétaire pour la législature 2021-2026
12. Préavis N° 11/2021 : nomination d'une commission de recours en matière fiscale pour la législature 2021-2026
13. Préavis N° 12/2021 : arrêté d'imposition 2022

14. Divers et propositions individuelles

2. Procès-verbaux des 22 mai et 22 juin 2021

Le procès-verbal de la séance d'assermentation du 22 mai, reçu par courrier électronique le 27 septembre 2021, est adopté à l'unanimité. Il en est de même pour celui du 22 juin, reçu par courriel le 26 septembre 2021. Et ce, avec remerciement à leur auteure.

3. Correspondance et communications du bureau

Le président fait part d'un changement d'organisation au sein de la commission de gestion, M. Flavien Marmillod reprenant la présidence et M^{me} Estelle Martin le secrétariat. Il rappelle les articles 37 et 39 du règlement communal, précisant que le conseil élit la commission et que cette dernière désigne son président et s'organise elle-même.

Il attire l'attention de chacune et chacun sur l'aide-mémoire reçu de la part du bureau, outil qui pourra les aider à prendre leur place de conseillère ou de conseiller.

Il rappelle enfin le cours du mois de septembre sur les rôles respectifs du conseil et de la municipalité, avec M^{me} Amélie Ramoni-Perret, juriste : les personnes qui y ont participé y ont trouvé beaucoup d'intérêt ; le support de formation est à disposition de celles et ceux qui ne l'auraient pas.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic, Jean-Pierre Neff, transmet à l'assemblée les chaleureuses salutations de la Municipalité et accueille tout particulièrement les novices.

Porteur d'une bonne nouvelle, il annonce que, pour faire suite à la décision prise en avril dernier, la société communale privée InfraRoss SA, est maintenant constituée et inscrite au registre du commerce. Base d'un partenariat public-privé, elle a été créée pour gérer les infrastructures énergétiques de la commune qui s'autofinancent et ne sera pas limitée par le plafond d'endettement. Des fonds ont alors été levés auprès des caisses de pensions suisses intéressées à investir dans des projets durables. Ce ne sont pas moins de CHF 1 400 000.00, c'est-à-dire l'entier de la somme votée par le conseil, qui ont été recueillis en l'espace de huit minutes. Voilà qui est de bon augure pour la suite et permettra d'avancer et de relever le défi de la transition énergétique tous ensemble. Pour rappel, les futurs abonnés seront aussi à terme actionnaires et prendront part aux décisions. Le Conseil communal, quant à lui, continuera toujours d'avoir son mot à dire en ce qui concerne le cautionnement.

M^{me} Barbara Schopfer, municipale, informe que M. Philippe Randin a mis un terme à son mandat de président, lors de l'assemblée générale du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Elle profite de le remercier pour son engagement. C'est M. Patrice Borcard, futur ex-préfet de la Gruyère, qui a été nommé pour lui succéder. Lors de ladite assemblée, les premières entreprises partenaires du Parc ont reçu le label d'*Entreprises partenaires* : les B&B Le Berceau (Château-d'Œx), Lever le pied (Jaun) et les Rosalits (Château-d'Œx) ; la maison d'hôtes L'Ermitage (Château-d'Œx) ; l'Hôtel Cailler (Charmey) ; La Gruyère Tourisme et ses offices de Bulle, Charmey et Gruyères.

Au début de son mandat, M. Antoine Martin, municipal, a effectué des visites d'alpages et fait un état des lieux avec les amodiateurs ; des travaux sont actuellement en cours aux Châtelards pour refaire la borne avec un tubage de cheminée et un foyer fermé.

Concernant les forêts, il a intégré le comité directeur du Groupement forestier en tant que vice-président. Il informe que : M. Maxime Beldame, fraîchement diplômé, vient d'être nommé garde-forestier du triage de Château-CEx, pour succéder à M. Pierre Yersin ; cette année, il y a eu une recrudescence de bostryche ; des coupes de bois sont prévues en 2022 à La Sauta, au Brochet, aux Rix, au Bois de Ratevel et au Mont-Dessous. Il rappelle enfin que de nouvelles directives sont entrées en vigueur début octobre à la déchetterie de la Chaudanne.

5. Préavis N° 05/2021 : fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

Par sa rapporteure, M^{me} Dorothée Ramel, la commission souligne que la situation financière de la commune a peu changé par rapport à la dernière législature. La Municipalité ne voyait donc pas de raison à augmenter le plafond d'endettement au risque d'avoir des difficultés à rembourser les emprunts et les amortissements. Il est probable que la situation change lorsque, au niveau cantonal, le gros chantier de révision de la péréquation financière aura repris et que la reprise pour partie de la facture sociale par le canton sera discutée et validée. Ainsi, la commission est d'avis de soutenir la décision de la Municipalité de maintenir le statu quo et propose au conseil d'accepter de préavis tel que présenté.

Les membres présents acceptent par 24 voix et 1 abstention de fixer le plafond d'endettement à CHF 5 000 000.00 pour la durée de la législature 2021-2026.

6. Préavis N° 06/2021 : dépenses extra-budgétaires pour la législature 2021-2026

Dans son rapport, M^{me} Dorothée Ramel, rapporteure de la commission, rappelle qu'à chaque début de législature, un certain nombre d'autorisations sont demandées au conseil, afin de donner une marge de manœuvre à la Municipalité et de simplifier les relations entre exécutif et législatif, ceci dans les limites fixées par le législatif.

Le présent préavis définit les limites des compétences financières extra-budgétaires. Les montants sont identiques à ceux de la dernière législature.

Les membres présents acceptent à l'unanimité, par vingt-cinq voix, de fixer les dépenses extra-budgétaires pour la législature 2021-2026 :

- à CHF 30 000.00 au maximum par cas, pour l'ensemble de la Municipalité ;
- à CHF 6000.00 au maximum par cas, pour chaque Municipal.

7. Préavis N° 07/2021 : demande d'autorisation générale pour les transferts immobiliers et constitution de servitudes ainsi qu'acceptation de legs et donations pour la législature 2021-2026

La commission, par la voix de M^{me} Dorothée Ramel, rapporteure, est favorable à l'autorisation demandée dans le préavis susmentionné. Elle invite l'assemblée à l'accepter, tel que présenté.

A l'unanimité, par vingt-cinq voix, les membres présents acceptent d'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour des transferts immobiliers et constitutions de servitudes ou acceptation de legs ou de donations dont la valeur est fixée à CHF 30 000.00 par cas.

8. Préavis N° 08/2021 : demande d'autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition et l'adhésion à de telles entités pour la législature 2021-2026

M^{me} Laurence Marmillod donne lecture du rapport de la commission. Il souligne que, afin d'être conforme à la Loi sur les Communes, la Municipalité se devait de présenter ce préavis. Cette demande d'autorisation fera désormais partie de celles qui sont demandées en début de législature, afin de donner une marge de manœuvre à la Municipalité et de simplifier les relations entre exécutif et législatif. Il est rappelé que la Commune est d'ores et déjà membre d'associations telles que l'USL, la Fondation de la Chapelle Balthus, devenue depuis lors la Fondation de l'Atelier Balthus, Rossinière animations ; et qu'en son temps, elle fut aussi membre des Nuits du Conte de Rossinière. La Municipalité s'engageant à informer le conseil chaque fois qu'elle aura recours à cette autorisation, la commission fait remarquer qu'il serait judicieux d'avoir une liste à jour des sociétés, fondations et autres associations dont la Commune fait partie. Enfin, elle propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil accepte à l'unanimité, par vingt-cinq voix, d'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition et l'adhésion à de telles entités, dont la valeur n'excède pas CHF 3000.00 par cas, charges éventuelles comprises, pour un montant total d'un maximum de CHF 15 000.00 pour la législature.

9. Préavis N° 09/2021 : demande d'autorisation de plaider pour la législature 2021-2026

La commission, par la voix de M^{me} Laurence Marmillod, rappelle que lorsque la Commune est citée à comparaître lors de recours ou procès, etc. c'est toujours la Municipalité qui la représente. Une telle autorisation ayant déjà été octroyée lors des précédentes législatures et la Municipalité étant plus à même de défendre des dossiers de plus en plus épineux et compliqués devant la justice, la commission invite le conseil à accepter le préavis tel que présenté.

A titre informatif, M. Flavien Marmillod demande si l'on a eu recours à cette autorisation lors de la législature précédente.

M. Jean-Pierre Neff répond qu'une telle autorisation a été utilisée pratiquement lors de chaque législature, surtout en matière de construction. Il souligne que, ces dernières années, la Municipalité s'est souvent débrouillée sans l'aide d'un avocat, en particulier lorsqu'il s'agit de sujets qu'elle connaît bien, tels que des recours concernant des permis de construire. Si besoin, le service juridique de l'Union des communes vaudoises (UCV) offre son soutien, voire même le Canton.

A l'unanimité, par vingt-cinq voix, le conseil accorde à la Municipalité une autorisation de plaider pour la législature 2021-2026.

10. Préavis N° 10/2021 : rétributions et vacations des municipaux et syndic pour la législature 2021-2026

Le rapport de la commission, lu par M^{me} Laurence Marmillod, note que l'augmentation des tâches de la Municipalité est avérée depuis plusieurs années. Les heures de vacation font l'objet d'un autocontrôle entre municipaux, puis sont reprises par la greffe et se retrouvent ensuite dans les comptes de fin d'année, ce qui permet de garder une certaine visibilité et un contrôle par la commission de gestion.

La commission est consciente de la nécessité de rétribuer correctement les municipaux qui s'engagent, se déplaçant selon les dicastères en dehors du district, parfois même sur leur temps de travail, justifiant ainsi le statu quo du traitement global de la municipalité, de celui du syndic et de l'heure de vacation. Elle fait remarquer que certaines commissions extérieures rétribuent les municipaux en charge bien plus que les CHF 45.00 octroyés par la Commune. La différence est alors versée dans les caisses communales, afin de garder une meilleure équité au sein des différentes commissions.

Il est proposé au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

A l'unanimité, par vingt-cinq voix, les membres présents acceptent les traitements suivants des municipaux et du syndic :

- traitement global de la Municipalité : CHF 20 000.00 ;
- traitement du syndic : CHF 4000.00 ;
- prix de l'heure de vacation : CHF 45.00/heure.

11. Proposition de rétributions et vacations des membres du Conseil communal, du (de la) président(e) et de la secrétaire pour la législature 2021-2026

M. Marc Michault lit le rapport de la commission. Il souligne que, au début de la précédente législature, le conseil avait validé les adaptations des rétributions et vacations du Conseil communal. Cette adaptation était alors justifiée et ne nécessite aucun réajustement pour les membres du conseil et la présidence. Force est de constater cependant que le travail de la secrétaire est plus important en somme d'heures qu'estimé. Il ressort en effet que le montant de CHF 400.00, correspondant à environ 10h à CHF 40.00, est de loin sous-estimé.

La commission a pris conscience que le travail de la secrétaire, en particulier dans le cadre de la rédaction des procès-verbaux, est de plus en plus élaboré pour ne pas dire pointilleux, les sujets traités en commissions et au conseil étant eux-mêmes de plus en plus complexes. Elle préavise donc favorablement à l'augmentation de CHF 100.00 par conseil la rétribution de l'actuelle secrétaire, passant le montant à CHF 500.00.

M. Hervé Martin fait une proposition d'amendement, afin de formaliser une coutume entrée dans les mœurs, celle du repas de fin d'année : « Les conseillères et conseillers ne demandent pas de jeton de présence pour les séances du conseil. En contrepartie, ils se verront offrir un repas de fin d'année ».

L'amendement est accepté à l'unanimité. De même, les membres du conseil acceptent à l'unanimité, par vingt-cinq voix, les propositions du bureau relatives aux rétributions et vacations de membres du Conseil communal et du bureau pour la législature 2021-2026, telles que proposées et amendées.

12. Préavis N° 11/2021 : nomination d'une commission de recours en matière fiscale pour la législature 2021-2026

Pour répondre aux directives de l'arrêté d'imposition, la commission propose, par la voix de M. Marc Michault, d'accepter de nommer une commission de recours en matière fiscale, puis de nommer deux conseillers communaux, en qualité de membres de cette commission.

Suivant l'avis de la commission, le conseil accepte à l'unanimité le préavis, tel que présenté.

La commission propose ensuite de nommer membres de la commission de recours en matière fiscale M. Fernand Dubuis et M^{me} Laurence Marmillod. Tous deux sont alors élus tacitement.

13. Préavis N° 12/2021 : arrêté d'imposition 2022

Dans son rapport lu par M. Marc Michault, la commission rappelle que depuis 2020, l'arrêté d'imposition doit être validé chaque année et non tous les deux ans comme il était coutume. Elle note que tant que les négociations en cours entre les communes et le canton dans la répartition de la facture sociale ainsi que le gros « chantier » de révision de la péréquation financière n'auront pas abouti, on ne pourra connaître vraiment les incidences sur les finances communales. La municipalité a opté pour le statu quo en maintenant le taux d'imposition à 81% pour 2022, afin de garantir l'équilibre financier de la Commune. La commission propose donc d'accepter l'arrêté d'imposition 2022 tel que présenté.

M. Jean-Pierre Neff remercie le conseil de la confiance accordée, tant pour les préavis de début de législature que concernant l'arrêté d'imposition.

14. Divers et propositions individuelles

Ayant remercié pour les mesures prises à la déchetterie de la Chaudanne, M. Fernand Dubuis demande pourquoi les taxes de recyclage, perçues il y a quelques années pour les frigos et autres appareils électriques, ne le sont plus depuis longtemps. Ce qui représente un sérieux manque à gagner. Il s'étonne aussi du nombre de voitures aux plaques « étrangères », bernoises entre autres, croisées à la déchetterie. Il dit alors douter que tous les usagers habitent notre commune.

A ce propos, M. Antoine Martin fait remarquer que, lors de l'entrée en vigueur du nouveau règlement, il a passé le samedi matin sur place. Après vérification auprès des personnes concernées, il s'est avéré qu'elles possédaient toutes une résidence secondaire chez nous. Concernant la première question, il répond qu'actuellement, pour l'électroménager, la taxe de recyclage est perçue à l'achat. Celle qui est perçue à la déchetterie l'est pour la manutention.

M. Jean-Pierre Neff ajoute que cela a effectivement beaucoup évolué au cours des années, bien des choses étant autrefois facturées. Il relève la somme de travail effectuée par les municipaux des communes de Château-d'Ex et de Rossinière en charge des déchets, et les en remercie.

C'est ensuite au tour de M^{me} Estelle Martin de remercier les personnes concernées pour tout le travail accompli, au nom de la commission de gestion.

Concernant GastroVert, M. Marc Michault demande s'il est prévu d'installer une borne à La Tine. Il s'interroge aussi sur le lieu choisi pour l'installer à Rossinière : ne faudrait-il pas la mettre dans un lieu plus facile d'accès à tous, plus proche de la route par exemple ?

M. Antoine Martin répond que le nombre de container est fonction du nombre de ménages. Pour leur mise en service, ils ont été installés à Rossinière, à la déchetterie de quartier derrière la grande salle. Selon l'évolution, il pourrait être envisagé d'en mettre aussi à La Tine.

Concernant les dépenses extra-budgétaires, M. Mikaël Geser émet le vœu de pouvoir acquérir un rapport annuel de manière à mieux les comprendre, voire mieux les suivre.

M. Jean-Pierre Neff répond que ces dépenses sont annoncées au conseil, à chaque fois qu'il y en a ; elles apparaissent ensuite dans les comptes.

Suite au piratage informatique de la Commune de Rolle, M. Marc Michault s'enquiert de ce qui est fait pour la Commune, en matière de sécurité informatique.

M. Jean-Pierre Neff répond que la Commune, comme une bonne moitié des Communes du canton, travaille avec la société OFISA Informatique, qui suit de près ce dossier et prend toutes les précautions et garanties à ce sujet.

M. Marc Michault souhaiterait que leur processus puisse être soumis au conseil.

Notre syndic répond que la Municipalité communiquera les informations au fur et à mesure de l'évolution du dossier. Tout en restant attentif à la protection des données, il serait imaginable que des renseignements plus techniques et précis soient transmis par l'entreprise susmentionnée.

M. Flavien Marmillod demande ce qu'il en est du projet du centre d'activités CaRoss.

M. Jean-Pierre Neff répond que la phase 1 du projet, votée en conseil et dédiée à la recherche, est maintenant terminée. Un rapport sera disponible prochainement, ainsi qu'un cahier de l'institut Ibois de l'EPFL qui lui est consacré. La phase 2, comportant la mise à l'enquête publique et réalisation, va pouvoir commencer. Le tout étant lié aux travaux que le MOB effectuera à la gare de Rossinière (surélévation et rallongement des quais, passage sous voies). Les derniers réglages avec la compagnie de chemin de fer sont en train de se faire. Il espère qu'on verra la réalité des constructions dans le courant de cette législature.

M^{me} Marie Gallot Lavallée demande quelles sont les possibilités pour un Conseil communal de créer une commission pour l'environnement, si l'on désire s'engager pour la nature dans la commune.

M. Jean-Pierre Neff répond qu'il est possible de mettre sur pied une commission ayant un cahier des charges. A voir et à réfléchir...

M^{me} Dorothee Ramel prend des nouvelles du pont Rose-Marie à La Tine. M. Alain Karnstädt répond qu'un cahier des charges a été réalisé pour faire les travaux en plusieurs étapes. Les premiers devis sont rentrés. L'heure est maintenant à la réflexion quant au financement, car seules seront reçues des subventions de la Confédération.

M. Fernand Dubuis fait remarquer qu'il y a quelques « forêts vierges » en développement au centre du village, où quelques rhubarbes, pour ne nommer qu'elles, deviennent gigantesques. Il demande dans quelle mesure la Commune peut intervenir.

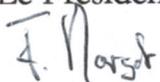
M. Jean-Pierre Neff répond, dans les relations compliquées entre voisins, c'est que le code rural qui fait foi. Si nécessaire, la Municipalité peut intervenir, tout en privilégiant le dialogue.

A propos du radar pédagogique, M. Mikael Geser fait remarquer qu'il est en panne depuis quelques temps. M^{me} Dorothee Ramel demande si, à La Tine, il y a eu beaucoup d'excès de vitesse relevés par ledit radar.

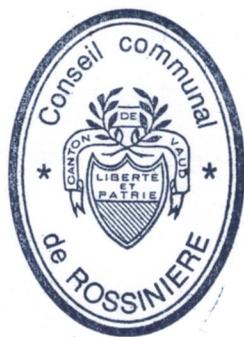
M. Alain Karnstädt répond qu'à Rossinière, des gros excès sont parfois relevés, mais très peu à La Tine. Il ajoute que, maintenant que l'école a repris, le radar pourrait à nouveau être installé à La Tine.

La parole n'étant plus demandée, M. François Margot remercie les unes et les autres pour ce premier conseil dynamique. Rendez-vous est donné le 4 décembre prochain au matin.

Le Président :



F. Margot



La Secrétaire :



M. Buri